

COMPTE RENDU DE SYNTHESE

**Conseil municipal
Vendredi 30 septembre 2022
19h – Salle du Conseil**

L'an deux mil vingt-deux, le 30 septembre, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Michel RECOUSSINES, Madame Sylviane DUQUENOY, Monsieur Simon COULOMBEL, Madame Dominique CHESNEAU, Madame Monique BOURG, Monsieur Alain COLOMBI, Madame Christine RICHE, Monsieur André-Laurent LEVEQUE, Madame Françoise BUSTARRET, Monsieur Alain CISSE, Madame Isabelle BONNUIT, Monsieur Richard RAPHAEL, Madame Sandrine PAPON, Monsieur Vianney BERNARD, Monsieur Jean GARNIER, Monsieur Philippe CLEMENCE, Madame Françoise DOUCET, Madame Elodie MARIE

Excusé (e) s :

Madame Anna VIGH

Conseil municipal
Vendredi 30 septembre 2022
19h – Salle du Conseil

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

- Point 1 : Nombre de maire-adjoint suite à la démission d'un maire-adjoint
- Point 2 : Nomination d'un (e) conseiller (e) municipal
- Point 3 : Accueil des épreuves olympiques JO PARIS 2024
- Point 4 : Désignation d'un conseiller correspondant Incendie et Secours
- Point 5 : Annulation de la délibération sur la taxe de séjour sur la commune
- Point 6 : Nouvelle délégation Finances/Budget pour une conseillère
- Point 7 : Remplacement du délégué PNR/SILY/SIRYAE/CCAS
- Point 8 : Convention Territoriale Globale avec la CAF – Année 2022/2025

FINANCES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

- Point 9 : Mise en place du RIFSSEP pour les agents contractuels
- Point 10 : Fonds de Concours – CCCY – Remplacement des luminaires par des LED

URBANISME

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

- Point 11 : Taux de reversement de la taxe d'aménagement

SCOLAIRE

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

- Point 12 : Augmentation du tarif Centre de Loisirs à compter du 1^{er} Janvier 2023

1-DEL-2022/034 : Nombre de maire-adjoint suite à la démission d'un maire-adjoint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de pas nommer un nouveau maire-adjoint et de maintenir le nombre de maire-adjoint à 4 soit :

- 1^{er} maire-adjoint : Mr Simon COULOMBEL,
- 2^{ème} maire-adjoint : Mme Sylviane DUQUENOY,
- 3^{ème} maire-adjoint : Mme Dominique CHESNEAU,
- 4^{ème} maire-adjoint : Mr Alain COLOMBI.

2-DEL-2022/035 : Nomination d'un(e) conseiller(e) municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de nommer une nouvelle conseillère municipale, suite à la démission de Monsieur Jean-Max PRATX, dans l'ordre du tableau, soit la nomination de Mme Elodie MARIE,

3-DEL-2022/036 : Accueil des épreuves olympiques et paralympiques sur route – épreuves sur route - JO PARIS 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide l'accueil sur son territoire des épreuves olympiques sur route hommes,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'accueil des épreuves olympiques sur route sur le territoire de la commune de Méré,

4-DEL-2022/037 : Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de nommer Monsieur Jean GARNIER, conseiller municipal, correspondant incendie et secours.

5-DEL-2022/038 : Annulation de la délibération sur la taxe de séjour sur la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide l'annulation de la délibération n° 2022/027 du 28 juin 2022 concernant la perception de la taxe de séjour par la commune.

6-DEL-2022/039 : Nouvelle délégation Finances/Budget pour une conseillère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les délégations Finances/Budget à Madame Christine RICHE, conseillère municipale.

7-DEL-2022/040 : Remplacement du délégué PNR/SILY/SIRYAE/CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Nomme les nouveaux représentants dans les syndicats suivants :

Représentants	Suppléants	
PNR	Mr Richard RAPHAEL	Mr André-Laurent LEVEQUE
SILY	Mr Michel RECOUSSINES	Mme Sandrine PAPON
SIRYAE	Mr Simon COULOMBEL	Mr Alain CISSE
CCAS	Mr Alain COLOMBI	
Commission Environnement	Mme Elodie MARIE	

8-DEL-2022/041 : Convention Territoriale Globale avec la CAF – Année 2022/ 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la convention globale territoriale visant à élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'étend sur la période 2022/2025.

9-DEL-2022/042 : Mise en place du RIFSEEP pour les contractuels proratisé au temps de travail (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et du CI (indemnité complémentaire) et pour les titulaires dans les secteurs police et culturel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a voté : : 18 POUR
1 ABSTENTION (**Mr P. Clémence**)

DECIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} Janvier 2023.

10-DEL-2022/043 : Fonds de Concours – CCCY – Remplacement des luminaires LED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte l'avant-projet de remplacement de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED pour un montant de 84 578.40 euros HT soit un montant de 101 494.08 euros TTC,

Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement du remplacement des luminaires de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, à hauteur de 19 061.70 €,

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Subvention déjà accordée DSIL 2022 46 455.00 €

- Fonds de concours - CCCY	19 061.70 €
- Solde, fonds propres de la commune	19 061.70 €
TOTAL HT	84 578.40 €

11-DEL-2022/044 : Taux de reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le principe du reversement de 0,1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes à compter de 2022,

- **Décide** d'instituer le reversement du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines au taux de 0,1% du produit,

- **Autorise** le Maire à signer tout document fixant les modalités de reversement avec la Commune.

12-DEL-2022/045 : Augmentation du tarif Centre de Loisirs à compter du 1^{er} Janvier 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la participation financière des parents à hauteur de **27 €** par jour et par enfant jusqu'au 31 décembre 2022 et à hauteur de **28 €** à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'accueil de loisirs fonctionnera pour les enfants de 3 à 12 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

**Vu pour être affiché le 07 octobre 2022
Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25
Du Code Général des Collectivités territoriales**

**Michel RECOUSSINES
Le Maire**

